

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 6 Mai 2021 à 20 heures 30 minutes
à la salle des fêtes

Présents : M. ADHUMEAU Alain, M. BARON Grégory, Mme BROTTIER Catherine M. COLAS Daniel, M. HOREL Ludovic, M. LECHEVALIER Patrick, Mme PETIT Stéphanie, Mme PREUD'HOMME Marina, M. TASCHEM Frédéric M. TASCHEM Joël, Mme SAMSON Frédérique, Mme VERSARI Evelyne, Mme YVON Delphine

Absents Excusés

M. GRATTEAU Benoit pouvoir donné à M. TASCHEM Joël

M. RETAILLEAU Laurent pouvoir donné à M. ADHUMEAU Alain

Secrétaire de séance : Mme SAMSON Frédérique

Président de séance : M. ADHUMEAU Alain

1 - Approbation du compte rendu du 08 Avril 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 08 Avril 2021

2 – Ajout d'un point à l'ordre du jour-2021/31

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal :

-Prise en charge de raccordement d'une parcelle à Insay.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion du 06 Mai 2021.

Votes : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

3 – Révision partielle de la carte -2021/32

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L160-1 et suivants ainsi que ses articles R161-1 et suivants ;
Considérant les dispositions de la carte communale approuvée le 14 Mars 2007 en vigueur sur la commune de Mouterre-Silly et la nécessité de faire évoluer ces dispositions ;
Considérant que la carte communale est révisée à l'initiative de la commune ;

Monsieur le Maire explique l'intérêt pour la commune de réviser la carte communale présentant plusieurs incohérences concernant le zonage des parcelles qui apparaissent préjudiciables à la commune en termes de constructions,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

-de réviser partiellement la carte communale

-de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L163-4 à L163-8 et R163-1 à R163-9 du code de l'urbanisme

-de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision de la carte communale.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4 –Enquête publique en vue de régularisation du vice tiré du défaut d'information du public concernant les capacités financières de la SARL METHACENTER 86 pour l'exploitation d'une unité de méthanisation située au lieu-dit « Bois de Champory » à Curçay sur Dive -2021/33

Vu l'arrêté N02021-DCCPPA/BE-059 du 29 mars 2021 portant ouverture d'une consultation du public en application de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 9 février 2021 et en vue d'une régularisation du vice tiré du défaut d'information du public concernant les capacités financières de la SARL METHA CENTER 86 pour l'exploitation d'une unité de méthanisation située au lieu-dit « Bois de Champory » sur la commune de Curçay sur Dive demandant au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention :
-donne un avis favorable au projet.

Votes : Pour : 14 / Contre : 0 /Abstention : 1

5 –Projet éolien de Martaizé

➤ Enquête publique sur demande d'autorisation environnementale présentée par le Président de la société MARTAIZE ENERGIE pour l'exploitation à MARTAIZE d'un parc éolien- 2021/34

Vu l'arrêté n°2021/DCPPAT/BE-042 en date du 17 mars 2021 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la société MARTAIZE ENERGIE pour l'installation et l'exploitation à MARTAIZE d'un parc éolien, composé de 8 éoliennes et 4 postes de livraison,

Vu l'article 6 de l'arrêté n°2021/DCPPAT/BE-042 en date du 17 mars 2021 appelant les communes concernées par l'enquête publique à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale,

Considérant que la commune de Mouterre-Silly serait directement impactée, et pour toutes les nuisances que l'implantation du parc éolien engendrerait,

Le Conseil Municipal, après délibération

-Emet un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Martaizé.
par 14 voix contre et une abstention.

Votes : Pour : 0/ Contre : 14 /Abstention : 1

➤ Câblage de raccordement du projet éolien de Martaizé-2021/35

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet éolien de Martaizé les câbles de raccordement de 20 000 volts devraient traverser la commune en empruntant les Routes Départementales 20 et 60 et en longeant les maisons de la Grollière, de Silly et de Niré les Landes pour relier les éoliennes de Martaizé à Loudun.

Monsieur le Maire indique les inquiétudes des habitants concernant les nuisances électromagnétiques et environnementales qui seraient générées par le passage des câbles de raccordement.

Vu la délibération 2020/65 en date du 12 Novembre 2020 émettant un avis défavorable à tout projet d'implantations d'éoliennes sur le territoire de la commune,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-S'oppose à tout passage sur le territoire communal des câbles de raccordement du parc éolien de Martaizé.

Votes : Pour : 0 / Contre : 15 /Abstention : 0

6 – Prise en charge de raccordement de la parcelle XA 62 au Petit Insay- 2021/6

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a reçu une demande de certificat d'urbanisme opérationnel afin de savoir si un projet de constructions de 2 pavillons de 150 m2 serait possible sur la parcelle XA 62 au Petit Insay- rue du Moulin Guibert.

Afin d'instruire cette demande, les réseaux ont été consultés

SRD indique qu'une extension de réseau électrique de distribution est nécessaire pour desservir la parcelle.

L'accord de la commune pour la création du réseau électrique est nécessaire car c'est à la commune d'assurer la prise en charge financière.

Le coût de création du réseau est estimé à 3 500 € HT par SRD

Si la commune n'accepte pas de financer la création du réseau, la proposition d'arrêté sera un refus.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention

- Accepte de prendre en charge financièrement la création du réseau électrique si des constructions avaient lieu sur la parcelle XA 62.

Votes : Pour : 14/ Contre : 0 /Abstention : 0

7 – Achat d'une mini pelle et remorque : Validation du devis-2021/37

Vu la délibération 2021/18 du 08 Avril 2021 validant le projet d'acquisition d'une mini pelle et d'une remorque, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis proposé par la société Loire Manutention TP domicilié à Terranjou (49) pour une mini pelle neuve et sa remorque d'occasion pour un montant total de 36 000 euros TTC.

Il précise qu'il s'agit d'une mini pelle de marque SUNWARD et d'un moteur YANMAR équipée d'une cabine complète et de trois godets.

Il précise également que la remorque d'occasion est de marque Brian James ainsi que les durées de garanties des matériels.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le devis de la société Manutention TP domicilié à Terranjou (49) pour l'acquisition d'une minipelle et sa remorque pour un montant total de 36 000 euros TTC.

-Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

-Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 /Abstention : 0

8 –Rampe d'accès PMR école

Dans le cadre du projet de travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école validés par délibération 2020/06 du 23 Janvier 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une rampe d'accès allant de la rue jusqu'à la cour de l'école afin de valider l'agenda d'accessibilité déposé en 2014.

Une solution a donc été trouvée afin de respecter les pentes et paliers en ouvrant l'abri bus et en créant une rampe le long du mur côté rue.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette solution a été validée par la dernière sous-commission d'accessibilité de la DDT.

➤ Validation des honoraires de maîtrise d'œuvre-2021/38

Monsieur le Maire présente les honoraires de maîtrise d'œuvre proposés par la société RCB- Samuel RICHARD. Les honoraires pour cette mission s'élèvent à 1 320.00 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis proposé par la société RCB-Samuel Richard pour un montant de 1 320 euros TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

Votes : Pour : 15/ Contre : 0 /Abstention : 0

➤ **Validation des devis-2021/39**

Monsieur le Maire propose de retenir les devis de travaux suivants :

- ✓ Entreprise GONORD pour la réalisation de la rampe en béton balayé pour un montant de 8 016.53 euros TTC.
- ✓ Entreprise HAMET pour les travaux de maçonnerie pour un montant de 6260.73 euros TTC.
- ✓ Entreprise REIGNIER pour les travaux d'électricité pour un montant de 234.00 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir les offres suivantes :
- ✓ Entreprise GONORD pour la réalisation de la rampe en béton balayé pour un montant de 8 016.53 euros TTC.
- ✓ Entreprise HAMET pour les travaux de maçonnerie pour un montant de 6260.73 euros TTC.
- ✓ Entreprise REIGNIER pour les travaux d'électricité pour un montant de 234.00 euros TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.
-

Votes : Pour : 15 Contre : 0 /Abstention : 0

9 – Travaux de voirie-Validation des devis-2021/40

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différents travaux de voirie envisagés : Chemin rural à Chasseignes, Rue de l'église, Rue du Petit Silly, Nué et la Prée.

Monsieur le Maire présente les devis proposé par la société Roiffé Travaux Location :

- Chemin rural à Chasseignes : 15 217.25€ HT
- Rue de l'église : 25 277.00 € HT + option 1 200 € HT
- Rue du petit Silly : 1 132.00 € HT
- Nué : 2 741.00 € HT
- La Prée : 9 305.75 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la société Roiffé Travaux Location pour la réalisation de travaux de voirie 2021.

Il est précisé que ces devis peuvent connaître une augmentation de 3% suite à une augmentation de la TICPE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide retenir l'offre de la société Roiffé Travaux Location pour un montant total initial de 54 873.00 € HT, soit 65 847.60 € TTC.
- Dit avoir connaissance d'une éventuelle augmentation de la TICPE qui porterait le devis à 56 519.19 € HT soit 67 823.03 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 /Abstention : 0

10- Panneaux de signalisation –Validation des devis-2021/41

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation et autres matériels de voirie.

Deux sociétés ont été consultées: SIGNAUX GIROD et MAVASA.

Ces devis portent sur la fourniture:

- De divers panneaux de signalisation
- De panneaux d'entrée et de sortie de village
- De coussins berlinois
- De balises J11
- De plaques de Rue et panneaux de rue en émail

- De peinture et billes de verre

Maire demande aux membres du Conseil de statuer sur les différents devis proposés:

SIGNAUX GIROD	4 515.65 HT	5 418.78 TTC
MAVASA	5 008.16 HT	6 009.79 TTC

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 4 515.65 euros HT soit 5 418.78 euros TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint ayant délégation de signature à signer tous documents relatifs au sujet.

Votes : Pour : 15/ Contre : 0 /Abstention : 0

11- Aide au permis de conduire-2021/42

Considérant que l'obtention du permis de conduire constitue un atout nécessaire pour l'accès à l'emploi, à la formation et à la mobilité des jeunes, contribuant à leur autonomie et à leur insertion sociale et professionnelle, Considérant que faciliter l'accès au permis de conduire peut être un élément de lutte contre l'insécurité routière,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière aux jeunes Mouterrois âgés de 15 à 20 ans (incluant la conduite accompagnée) et ne pouvant bénéficier de l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine, pour l'obtention du permis B.

Cette aide d'un montant de 250 euros sera versée en contrepartie de 25 heures d'activité d'intérêt général pour la commune.

Le nombre de dossiers est limité à 5 par an.

La convention serait passée avec l'autoécole « En Voiture Séverine » domiciliée à Loudun.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention jointe en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la mise en place de l'aide au permis de conduire pour un montant de 250 euros par bénéficiaire comme exposé et conformément aux termes de la convention.
- Précise que le nombre de bénéficiaires ne pourra excéder le nombre de 5.

Votes : Pour : 15/ Contre : 0 /Abstention : 0

12- Ateliers numériques ACLE-2021/43

Vu la délibération 2021/27 en date du 08 Avril 2021 validant par principe la mise en place d'ateliers numériques sous réserve des inscriptions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de l'Association ACLE qui comporte 7 ateliers thématiques de 2 heures sur le thème « Pour débiter et progresser », pour 5 personnes maximum par ateliers pour un montant de 962.50 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs administrés souhaiteraient participer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'ateliers numériques
- Valide le devis de l'association ACLE pour un montant de 962.50 euros.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

13-Jumelage DAPELOGO-2021/44

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer au parrainage d'enfant au Burkina Faso dans le cadre du jumelage Pays Loudunais –Dapelogo.

Monsieur le Maire précise que les éléments suivants :

Adhésion : 8 euros

Parrainage scolaire : 27 euros

Cotisation mutuelle santé : 5 €

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de parrainer des enfants de DAPELOGO pour un budget de 200 €.
- Dit que les crédits seront inscrits à l'article 6574
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

14-Subvention Resto du cœur-2021/45

Par délibération 2021/03 en date 02 mars 2021, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention au resto du cœur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler cette subvention au motif suivant :

L'antenne de Loudun nous a informé que n'ayant pas de trésorerie indépendante, la somme serait reversée au niveau départemental, ceci n'étant pas le souhait des élus.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

-Décide d'annuler le versement de la subvention de 300 euros allouée au Resto du cœur par délibération 2021/03 en date du 02 Mars 2021.

-Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

15-Décision modificative 1-2021/46

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative

FONCTIONNEMENT	
Chapitre/Opération/Article	Dépenses
6574	+200.00€
022-Dépenses imprévues	- 200.00 €
Total	0.00 €

INVESTISSEMENT	
Chapitre/Opération/Article	Dépenses
OP0050-Ecole-21312	+ 3 800 €
2188-	+ 3 000 €
OP74-Petit patrimoine-21318	+ 5 000 €
OP71-Voirie-2151	+13 000 €
OP0056- Eglise de Chasseignes-21318	- 24 800€
Total	0.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature de signer tous documents relatifs au sujet.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

16-Elections départementales et régionales du 20 et 27 Juin 2021

Suite aux élections à double scrutins qui se dérouleront le 20 et 27 Juin 2021, deux bureaux de vote seront installés dans la salle des fêtes.

Les plannings de tenue des deux bureaux de vote sont constitués.

17-14 Juillet 2021

Suite à la crise sanitaire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation de cette journée.

Il est précisé que le Comité des fêtes n'organisera pas de repas.

L'organisation des jeux pour les enfants et le défilé en lampions reste en suspens pour l'instant.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'organisation du feu d'artifice. Il sera demandé au Comité des fêtes s'il peut participer à son financement à hauteur de 300 euros comme les années précédentes.

18-Questions diverses

✓ Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Jeuland, enseignante à l'école.

Elle souhaiterait que la commune fasse l'acquisition de 18 tables et chaises réglables pour l'école.

Une première estimation a été faite à 3000 euros.

Le Conseil municipal étant favorable à la majorité

Cette question devra être validée lors d'un prochain Conseil Municipal.

✓ Challenge Orange

Monsieur le Maire précise que la commune peut s'inscrire au Challenge Orange afin de récupérer des téléphones portables usagés. En contrepartie et selon le nombre de téléphones collectés, la commune pourra recevoir un arbre.

✓ Collecte de masques usagés par la Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste propose un service payant de collecte de masques par la vente de boîtes en carton qui seraient disposés dans les lieux publics.

Le Conseil n'y est pas favorable.

✓ Eglise de Chasseignes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DRAC a accordé une subvention de 14788 euros à la commune pour les études sur peinture et décors monumentaux.

✓ Représentation Compagnie BLAST le 29 Août 2021

Dans le cadre des aides à la diffusion culturelle estivales proposée par le département, la commune a contracté avec la compagnie Blast pour une représentation le 29 Août 2021

La prochaine réunion est fixée au jeudi 10 Juin 2021 à 20h30.

Le Maire

Alain ADHUMEAU